



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 8 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Volants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation
2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Dossier unique d'inscription aux accueils collectifs de mineurs
N° de délibération : 20260608_34

Rapporteur : M Martin

Dans un souci de simplification des démarches administratives des familles, la collectivité souhaite instaurer un dossier d'inscription unique permettant l'accès à l'ensemble des services dédiés à l'enfance et à la jeunesse, les accueils de loisirs et les services périscolaires. Ce dispositif vise à améliorer la lisibilité des procédures pour les usagers, à harmoniser les pratiques administratives et à faciliter le traitement des demandes par les services municipaux.

La mise en place de ce dossier unique implique de définir précisément la liste des pièces justificatives nécessaires, afin de garantir à la fois la bonne instruction des dossiers, le calcul équitable de la tarification sociale en fonction des ressources de familles, ainsi que le respect des obligations en matière de sécurité sanitaire des mineurs accueillis.

Les pièces à fournir sont :

- Justificatifs d'identité : Copie du livret de famille ou acte de naissance de l'enfant.
- Justificatifs de domicile : De moins de 3 mois (facture d'énergie).
- Santé : Copie des pages de vaccination du carnet de santé (ou certificat de contre-indication) conformément aux obligations légales.
- Ressources : Attestation de paiement CAF/MSA mentionnant le quotient familial ou, à défaut, le dernier avis d'imposition pour le calcul des tarifs.
- Assurance : Attestation d'assurance responsabilité civile ou scolaire au nom de l'enfant.
- Situation familiale : En cas de divorce ou séparation, copie du jugement précisant les modalités d'exercice de l'autorité parentale.

Par ailleurs, la collecte et le traitement de ces données doivent s'inscrire dans le respect des règles relatives à la protection des données personnelles (RGPD). Enfin, dans une logique de modernisation de l'action publique, il est envisagé de permettre la transmission dématérialisée des dossiers et des pièces justificatives, sous réserve de garanties suffisantes en matière de sécurité des informations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver la mise en place d'un dossier d'inscription unique applicable à l'ensemble des services municipaux de l'enfance et de la jeunesse, selon le modèle annexé à la présente délibération ;
- De fixer la liste des pièces justificatives obligatoires à fournir par les représentants légaux telles que définie ci-dessus.
- De prévoir que ce dossier soit valable pour une année scolaire, avec une mise à jour obligatoire en cas d'évolution de la situation des familles ;
- D'autoriser la transmission et la collecte dématérialisées des dossiers et des pièces justificatives, dans le respect des obligations en matière de protection des données personnelles ;
- De charger le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et de signer tout document s'y afférant.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	4	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 9 juin 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.06.12 13:37:41 +0200
Ref:11188603-16878232-1-D
Signature numérique
le Maire